

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 13 AVRIL 2013 À 10H00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).

Étaient présents :	Le maire	Luc Trépanier
	Les conseillers	Jake Chadwick Jean Dubois Marc Fredette Stephen Lloyd Bruce MacNab
	La directrice générale et secrétaire-trésorière	Caroline Dion
Absent :	Le conseiller	Laurent Barbé

1. Résolution 2013-32 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par le conseiller Jake Chadwick , et il est résolu à l'unanimité par les membres présents:

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉE

2. Résolution 2013-33 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2013

PRENANT ACTE QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*,

Il est proposé par le conseiller Bruce MacNab, secondé par le conseiller Jean Dubois, et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 mars 2013 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3. Affaires courantes

3.1 Annonces

Le conseiller Laurent Barbé et le maire Luc Trépanier ainsi que des représentants d'autres municipalités aux prises avec des problèmes concernant leur barrage ont rencontré lors d'une même rencontre les chefs de cabinet du ministère des Affaires municipales, de l'Environnement ainsi que du ministre des Finances. La question de la subvention a été discutée. La problématique de Barkmere serait assez simple à régler. Les représentants des ministères ont promis d'agir avec urgence étant donné les délais serrés et l'obligation de faire les travaux d'ici la fin de 2013.

3.2 Correspondances

Lettre reçue du Ministère de la Sécurité publique prévoyant de l'aide pour les sinistrés de la tempête hivernale du 21 décembre dernier. Cet aide ne viserait cependant que les résidents permanents.

Lettre reçue de la MRC de Coaticook faisant état des nombreux problèmes rencontrés par plusieurs municipalités aux prises avec un barrage à mettre aux normes. Un mouvement de contestation est en marche étant donné les considérations financières en jeu.

3.3 APLÉ

Le *member package* devrait être posté cette semaine.

3.4 Suivi de la dernière séance

Pacte rural : Les demandes ont été envoyées. 50% des subventions disponibles seront utilisées.

Les conteneurs sur le chemin Florestine ont été enlevés.

Location de quais : les contrats ont été envoyés. Il resterait 2-3 espaces disponibles pour le moment.

Débarcadère : Le maire Luc Trépanier désire faire une mise au point quant à la situation du terrain de la ville (lot 2-44-3) envisagé pour location. Cette question a été discutée depuis plus d'un an avec les anciens propriétaires de l'abri à bateau. Deux propositions reçues l'hiver passé, une de Delia Miller pour la réfection des quais, l'autre de Richard O'Shaughnessy pour la réfection de l'abri à bateau. Ces deux demandes ont été refusées sur la base que ces personnes ne détenaient pas d'autorisation à occuper un terrain appartenant à la Ville. Il a donc été décidé et accepté que le terrain servira à la location d'espaces à bateau dans la logique de réduire les chemins et ainsi permettre d'offrir des services à la population. Richard O'Shaughnessy a demandé que la Ville agisse rapidement afin de profiter de la glace pour procéder aux rénovations de l'abri à bateau. Un permis a donc été émis conditionnellement à la conclusion d'un bail. Le bail est toujours en discussion et une résolution en ce sens sera adoptée en la présente séance. La même offre sera faite à Delia Miller concernant la partie de terrain adjacent aux deux quais.

3.5 Période de questions

Andrea Leber	L'accès au lac est contrôlé au débarcadère, mais pas à la baie Miller. Pourquoi cet accès n'est pas bloqué au lieu de changer la barrière?
Delia Miller	Qui paie pour l'abri à bateau? La Ville est devant un fait accompli? Pourquoi n'ont-ils pas été contactés? Les quais n'appartiennent-ils pas à Edward Miller?
Lyne Miller	Qui ont des clés pour les barrières?
Robin de Schulthess	Le comité du débarcadère a préparé un rapport en 2006 suite à une consultation publique. Quelles considérations ont été données à ce rapport? Quel est le plan pour la location? Est-ce que le plan a été révisé et a-t-il été adopté?
Lyne Miller	Le processus de plainte est-il public?
Delia Miller	À qui appartient l'abri à bateau?
Delia Miller	Pourquoi n'ont-ils pas échangé le terrain avec les Syrian?
Liliane Miller	Pourquoi n'ont-ils pas loué avant d'avoir donné un permis?

4. Finances et Administration

4.1 Rapport de la directrice générale

La directrice générale Caroline Dion présente son rapport pour le mois de mars 2013:

- Permis (0), certificats d'autorisation (4), pompage septique (0): voir liste ci-jointe.
- Mutations (2):
 - Déclaration de transmission, de Bruce Dalgety Henderson à Janet Elizabeth Dilley Henderson, lot P8B, rang 5, Canton de Montcalm et lot P9A, rang 5, canton de Montcalm;
 - Vente de Liliane Desjardins et Gordon Miller à Salam Sakkal, lot 10-3, rang 6, canton de Montcalm;

4.1.1 Dépôt de déclaration d'intérêts pécuniaires

Le conseiller Stephen Lloyd a remis sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

4.2 Résolution 2013-34 - Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Jake Chadwick, et il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes ci-dessous soient ratifiés et payés :

Ville de Barkmere				
Registre des chèques pour 15411111 Banque Nationale - Mont-Tremblant				
No.	Bénéficiaire	Montant	Date	Explication
EFT-85	Receiver General of Canada (DAS)	\$1,217.76	2013/03/13	Retenues à la source - février 2013
EFT-87	Hydro-Québec	\$302.17	2013/03/19	Électricité - Luminaires de rue
3381		\$1,756.61	2013/03/22	Paie pour période finissant 2012-03-23
3382		\$1,358.73	2013/03/22	Paie pour période finissant 2012-03-23
EFT-89	Hydro-Québec	\$756.77	2013/03/22	Électricité - Hôtel de Ville
EFT-88	Bell Mobilité	\$86.93	2013/03/22	Téléphones mobiles - employés
EFT-90	Hydro-Québec	\$44.11	2013/03/27	Électricité - débarcadère
EFT-86	Bell Mobilité Pagette	\$35.62	2013/03/27	Pagette - premier répondant
3383		\$1,756.61	2013/04/05	Paie pour période finissant 2012-04-06
3384		\$1,358.73	2013/04/05	Paie pour période finissant 2012-04-06
EFT-91	Bell Canada	\$139.23	2013/04/08	Téléphone Hôtel de Ville
EFT-94	Ministre des Finances du Québec (DAS)	\$8,123.96	2013/04/12	Retenues à la source - 1er trimestre 2013
EFT-93	Receiver General of Canada (DAS)	\$1,137.08	2013/04/12	Retenues à la source - mars 2013
EFT-92	Mastercard	\$290.32	2013/04/12	Dépenses Hôtel de Ville
		\$18,364.63		Total - Règlement 213
3385	Combeq	\$327.68	2013/04/13	Souscription 2013
3386		\$407.50	2013/04/13	Dépenses - Directrice générale
3387	Imprimerie Léonard	\$235.70	2013/04/13	Papier à entête
3388	Jenko Mini-Excavation Inc.	\$1,322.21	2013/04/13	Déneigement - 2e versement
3389	LeChasseur Avocats Ltée	\$5,753.28	2013/04/13	Frais légaux - Grou, Collard
3390	Lynx Audio Engineering	\$776.08	2013/04/13	Réparation câblage caméras
3391	Ministre des Finances du Québec (CEA)	\$32.27	2013/04/13	Analyse d'eau
3392	MRC des Laurentides	\$29,394.70	2013/04/13	Quote-part, RIDR, collecte - 1er versement
3393	Municipalité d'Huberdeau	\$2,062.50	2013/04/13	Protection incendie - 1er trimestre 2013
3394	O'Shaughnessy, Robin	\$120.00	2013/04/13	Entretien ménager Hôtel de Ville
3395	Plomberie St-Jovite Inc.	\$274.22	2013/04/13	Réparation pompe à eau
3396		\$328.71	2013/04/13	Dépenses - Inspecteur en bâtiment
3397	Société Coopérative agricole des Ferm	\$619.39	2013/04/13	Hulle à chauffage
	TOTAL	\$60,018.87		

ADOPTÉE

5 Urbanisme

5.1 Rapport du Comité consultatif en urbanisme

Le conseiller Stephen Lloyd fait état des recommandations du CCU relatives à deux projets de PIIA. Les résolutions vont suivre. Il en profite également pour remercier les membres du CCU pour leur implication.

5.2 Avis de motion

5.2.1 Règlement modifiant le règlement de zonage 201 - Zones à risque de mouvement de terrain

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Stephen Lloyd à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, un projet de règlement, modifiant le règlement de zonage numéro 201 le tout visant à imposer des conditions à la mise en place d'une construction d'un ouvrage ou d'un bâtiment dans une zone de risque de mouvement de terrain.

5.2.2 Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats 204 – Zones à risque de mouvement de terrain

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Stephen Lloyd à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, un projet de règlement, modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 204 le tout visant à imposer des conditions à la mise en place d'une construction, d'un ouvrage ou d'un bâtiment dans une zone de mouvement de terrain;

5.2.3 Règlement modifiant le règlement 201 – Antennes et tours de télécommunication

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Stephen Lloyd à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 201 le tout visant à ajouter des normes au sujet des effets de l'implantation de nouvelles antennes et tours de télécommunication.

5.2.4 Règlement modifiant le règlement 204 – Antennes et tours de télécommunication

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Stephen Lloyd à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, un projet de règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 204 le tout visant à ajouter des normes au sujet des effets de l'implantation de nouvelles antennes et tours de télécommunication.

5.2.5 Règlement sur les usages conditionnels – Antennes et tours de télécommunication

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Stephen Lloyd à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, un projet de règlement créant le règlement sur les usages conditionnels de façon à imposer des conditions à la mise en place d'une antenne de télécommunication et la construction, l'installation ou l'agrandissement d'une tour de télécommunication.

5.3 Résolution 2013-35 – Approbation des plans, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206 – LDE 2445

Considérant que la construction d'un bâtiment résidentiel d'un étage situé au LDE 2445 est soumise au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206.

Considérant que le projet a été étudié par le CCU lors de sa réunion du 4 avril 2013 en regard des critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206 ;

Considérant que le CCU est favorable à l'unanimité au projet tout en proposant certaines suggestions additionnelles;

Considérant que le Conseil de la Ville de Barkmere a révisé les suggestions additionnelles du CCU ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par le conseiller Marc Fredette, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le Conseil de la Ville de Barkmere autorise les plans et documents soumis au soutien de la demande en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206 pour la construction proposée au LDE 2445;

Que l'inspecteur en bâtiment émette le permis relié à la révision du projet en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206, tout en tenant compte des suggestions additionnelles suivantes :

- i) s'assurer d'un contrôle rigoureux de la ré-végétalisation du sentier d'accès temporaire qui sera érigé sur le site; et
- ii) s'assurer que l'éclairage extérieur associé avec le bâtiment ne soit pas permis sauf là où il est requis pour des raisons sécuritaires.

ADOPTÉE

5.4 Résolution 2013-36 – Approbation des plans amendés, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206

Considérant que la construction d'un bâtiment résidentiel de 2 étages situé au LDE 7849 est soumise au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206.

Considérant que le projet a été étudié par le CCU lors de sa réunion du 5 février 2013 et approuvé par le conseil lors de sa réunion du 9 février 2013;

Considérant que les mesures du projet ont été modifiées, ce qui a nécessité une révision additionnelle par le CCU lors de sa réunion du 4 avril 2013 ;

Considérant que le CCU est favorable à l'unanimité au projet modifié;

Considérant que le Conseil de la Ville de Barkmere a révisé le projet modifié ainsi que la recommandation du CCU ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par le conseiller Marc Fredette, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le Conseil de la Ville de Barkmere autorise les plans et documents amendés soumis au soutien de la demande en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206 pour la construction proposée au LDE 7849;

Que l'inspecteur en bâtiment émette le permis relié à la révision du projet en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206, tout en tenant compte de ces amendements :

ADOPTÉE

6. Environnement

6.1 Résolution 2013-37 – Inspection de systèmes septiques

Considérant l'importance de préserver la qualité de l'eau du Lac des écorces comme réserve d'eau potable et pour la baignade;

Considérant que des installations septiques non conformes contribuent à porter atteinte à cet objectif;

Considérant qu'il y a lieu de faire inspecter par une firme spécialisée les installations septiques de propriétés présentant le plus de risque;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jake Chadwick, secondé par le conseiller Jean Dubois, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Ville de Barkmere mandate Eco-Pro Environnement Inc. afin de procéder à l'inspection de quinze (15) résidences situées autour du lac ;

Que cette dépense n'excède pas 2 500\$, excluant les taxes ;

Que la directrice générale soit autorisée à engager cette dépense ;

ADOPTÉE

7 Services publics

7.1 Débarcadère

7.1.1 Résolution 2013- 38 – Bail pour le lot 2-44-3, rang 6, canton d'Arundel

Considérant que le lot 2-44-3, rang 6, Canton d'Arundel, circonscription foncière d'Argenteuil, appartient à la Ville de Barkmere;

Considérant que la Ville désire utiliser ce terrain pour la location d'espaces d'amarrage pour les résidents de la Ville de Barkmere seulement.

Considérant qu'une partie de ce terrain est déjà occupée par un abri à bateau construit originalement avec le consentement du Conseil municipal, et ayant été utilisé pour la location d'espace d'amarrage.

Considérant la proposition reçue de Richard O'Shaughnessy.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean Dubois, secondé par le conseiller Bruce MacNab, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Ville de Barkmere loue à Richard O'Shaughnessy une partie dudit terrain aux conditions suivantes :

- pour l'implantation et l'utilisation d'un abri à bateau seulement ;
- terme de 10 ans renouvelable;
- 300\$ par année;
- espaces de location réservés pour les résidents de Barkmere seulement et pour des usages non-commerciaux ;

Que le maire et la directrice générale soit autorisée signer le bail.

ADOPTÉE

8 Affaires juridiques

Le conseiller Stephen Lloyd fait une mise au point du dossier impliquant la Ville contre M. Grou. Vendredi prochain, la question de l'intervention du BLPA sera débattue. La Ville supporte le BLPA dans sa démarche. Aussi, des instructions claires ont été données aux procureurs de la

Ville afin de procéder rapidement à régler la question de l'application des règlements municipaux en terres publiques.

9 M.R.C. et affaires gouvernementales

9.1 Rapport du maire

Suivant le dernier conseil des maires de la MRC des Laurentides, le maire Luc Trépanier explique :

- Plusieurs maires veulent forcer le « développement culturel » comme un pôle de l'énoncé de vision de la MRC, qui sera les lignes directrices pour le nouveau schéma d'aménagement.

- Le projet de forêts de proximité serait reporté de 2 ans par le gouvernement provincial. Le Conseil des Maires a adopté une résolution pour dénoncer cet état de choses.

- La MRC doit réviser son schéma de couverture de risques.

- L'agente culturelle a fait une présentation sur le patrimoine, soit protéger des éléments paysagers, bâti et immatériel (personnes, etc.), mais aussi le paysage.

- La MRC va remettre 25 000\$ à un organisme régional de sport d'excellence. Le maire de Barkmere s'est exprimé contre le fait qu'on utilise l'argent des contribuables pour le donner à des athlètes d'élite. L'argent des taxes doivent servir à la population selon les responsabilités et compétences que la loi donne aux municipalités. La résolution a tout de même été acceptée.

- Une foule de citoyens Ste-Lucie-des-Laurentides se sont présentés au Conseil afin de contester que le MRN a donné une autorisation d'exploiter une carrière, sans l'accord ni la consultation de la municipalité. C'est un débat comparable à chez nous, avec les chemins en terres publiques, même s'il s'agit de la Loi sur les mines, dans ce cas-ci.

9.2 Résolution 2013-39 – Dénonciation du bail exclusif (BEX) accordé par le MRN sur les terres publiques dans la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides

Considérant que le ministère des Ressources naturelles a émis un bail exclusif le 10 janvier 2013 pour un projet de carrière sur le territoire de la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides, sans en avoir informé ni la municipalité, ni la MRC des Laurentides;

Considérant que la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides s'oppose à ce projet de carrière, incompatible avec la vision de développement pour ce secteur, tel que définie dans le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides;

Considérant que le promoteur n'a pas démontré l'acceptation sociale de son projet;

Considérant que le ministère des Ressources naturelles n'a pas donné suite à la requête de la MRC des Laurentides d'annuler la demande de bail exclusif sur les lots 13 à 19 du rang IV et qu'il n'a jamais tenu compte de son opposition;

Considérant que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a émis un certificat d'autorisation le 30 janvier 2013;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Jake Chadwick, appuyé par le conseiller Jean Dubois, et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Ville de Barkmere appuie la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides dans sa demande à la ministre des Ressources naturelles de révoquer le bail exclusif accordé sur les lots 13, 14 et 15 du rang IV et un moratoire d'ici l'adoption de la nouvelle Loi sur les Mines pour l'émission de tout nouveau bail exclusif;

QUE le conseil de la Ville de Barkmere appuie également la demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de révoquer le certificat d'autorisation à l'égard de la carrière.

ADOPTÉE

9.3 Dépôt du rapport du comité Projet Grand-Brûlé

Le conseiller Bruce MacNab dépose le rapport préparé par le Comité et explique le projet.

10 Levée de la séance

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 11 mai 2013, à 10h00, dans le Centre communautaire de la ville, à Barkmere, Québec.

10.1 Résolution 2013-40 - Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Jean Dubois, secondé par le conseiller Bruce MacNab, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la séance du Conseil soit levée.

ADOPTÉE

Approuvé par :

Certifié par :

Luc Trépanier, Maire

Caroline Dion, Secrétaire-trésorière

Permis et Certificats d'Autorisation pour 2013 - Ville de Barkmere

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Date	Permis			Type Constuction, réno, reconstruction, agrandissement, ouvrage	LDE	Description
	Year	Category	Number			
11-Mar-13	2013	CA	01	Ouvrage rive / littoral	1350	Rénovation d'un abri à bateau <i>(avec démarches au Centre d'Expertise Hydrique du Québec)</i>
13-Mar-13	2013	CA	07	Nouvelle Accès Véhiculaire	3323	Construction d'une Allée Véhiculaire <i>(suite à un jugement de la cours d'appel)</i>
11-Mar-13	2013	CA	09	Abattage d'arbre	7729	Abattage de trois (3) arbres dangereux
14-Mar-13	2013	CA	10	Ouvrage rive / littoral	2445	Construction d'un nouveau quai <i>(avec démarches au Centre d'Expertise Hydrique du Québec)</i>